

Section du Comité national : 36

Session de printemps 2015

**Intitulé de la section : Sociologie et sciences du droit**

**Objet de l'examen :** avis de pertinence  
d'association au CNRS :

- renouvellement

**Code, intitulé et nom du directeur de l'unité :**

UMR 5137  
CERCRID  
Isabelle Sayn

## **APPRECIATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DE LA SECTION :**

*Ce rapport a été établi après délibérations de la section, sous la responsabilité de son président, à partir des appréciations du rapporteur, des observations et recommandations de la section.*

*Les avis émis par les sections ne préjugent pas de la décision qui sera prise par la direction du CNRS.*

Le Cercriid, UMR 5137, est la seule unité de droit soutenue par le CNRS en région Rhône-Alpes. Elle a connu au cours du contrat qui donne lieu à l'évaluation une extension à deux niveaux. D'une part, un pôle lyonnais, spécialisé en droit du travail, est venu enrichir le Centre. D'autre part, une équipe stéphanoise de droit public a été associée à l'unité.

Du point de vue des effectifs, l'arrivée d'un nouveau chercheur en cours de contrat porte à 3 leur nombre. Il faut ajouter à ce chiffre 37 enseignants-chercheurs et 4 Ita dont un seul Ita Cnrs. Le nombre de doctorants est de 35.

Le Cercriid s'est efforcé de suivre les recommandations présentées lors d'évaluations passées. Le développement de trois axes non disciplinaires a conduit à l'organisation de séminaires communs afin de créer une dynamique au sein de l'unité. Un effort conséquent a été fait pour renforcer la position internationale de l'équipe avec l'organisation de séminaires internationaux, notamment en droit comparé, avec l'obtention de trois contrats soutenus financièrement par l'UE, la création de trois réseaux internationaux (en droit social, droit, sciences et technologies, modernisation de la justice). De même, l'unité a amélioré sa visibilité en se dotant d'un logo et mettant en place une communication active. Le site de l'unité est perfectible car il serait souhaitable de pouvoir avoir accès plus aisé à la bibliographie complète des membres. Un lien vers Hals permet d'avoir accès à une partie seulement des références.

Du point de la gouvernance, l'unité est dirigée par une directrice et une directrice adjointe. Un conseil de laboratoire a été renouvelé en 2014 avec une vocation davantage tournée vers la discussion des questions matérielles - trait reconnu par les rédacteurs du rapport, que des aspects scientifiques intéressant les projets de l'équipe. Il n'y a qu'un seul personnel Cnrs. La rotation des personnels Iatoss empêche à l'unité d'œuvrer dans la sérénité mais elle parvient toujours à mener ses projets à bien. Le courrier inséré au dossier qui donne des réponses à des critiques soulevées sur ce point lors de l'évaluation de la Hceres montre que les tutelles universitaires s'efforcent de résoudre ce problème. Une gestionnaire va être affectée durablement. Les services centraux vont donc éviter de rappeler auprès d'eux l'agent qui avait été initialement affecté au Cercriid.

Trois points forts caractérisent le Cercriid : la forte capacité d'autofinancement, la spécificité de ses méthodes et une forte implication dans la formation à la recherche.

Sur le financement, les ressources récurrentes représentent 33 % tandis que les contrats obtenus par l'unité atteignent 71 %. Il est à noter que le Cnrs a augmenté ces dernières années sensiblement le montant de son soutien financier qui a doublé en deux ans. Des financements ont été ainsi obtenus par une ANR, par des appels à projet de la région Rhône-Alpes, par des conventions notamment avec l'UE.

Le second point fort, qui est le vecteur d'obtention de nombreux contrats, est l'expertise du Cercriid qui se caractérise par une méthode empirique reconnue. Divers projets, qui ont abouti au cours du contrat, maintiennent le niveau élevé de cette expertise. L'UMR a notamment obtenu un contrat avec la Cour de cassation pour l'étude de la construction du raisonnement juridique.

Le troisième point fort est l'implication de l'unité dans la formation à la recherche. De très nombreux M2 sont adossés à l'unité. Il y a 35 doctorants (40% de contrats doctoraux, 9% de bourses des collectivités territoriales et 17 % de convention Cifre) qui sont encadrés par les membres de l'équipe avec des séminaires de formation à l'écriture de la thèse, des séminaires où les doctorants présentent leur thèse et discutent avec des enseignants-chercheurs de leur méthode et de leurs hypothèses. Il est à noter une forte implication de la responsable du centre de documentation du Cercriid car il est décisif que les doctorants comme les chercheurs et les enseignants-chercheurs disposent de ressources documentaires à jour.

Cela permet de constater une production scientifique de très grande qualité, avec une portée scientifique remarquable pour la communauté scientifique. C'est le cas de l'ouvrage sur le raisonnement juridique, le droit mis en barème ou encore l'intérêt de la distinction entre droit privé et droit public. Une analyse statistique montre une production de plus de deux articles par auteur par an ce qui est important. Plus précisément, on compte 10 ouvrages d'auteur, 127 chapitres d'ouvrages dirigés par un membre du Cercriid, 152 articles dans des revues à comité de lecture, 407 dans des revues sans comité de lecture. Sur ce point, il serait souhaitable d'inciter les membres du Cercriid à davantage soumettre leurs articles dans des revues à comité de lecture. Il y a également des publications de rapports de recherche dont certains ont été dirigés par un membre de l'équipe.

Du point de vue de l'animation de la recherche, le Cercriid développe divers séminaires notamment un séminaire mensuel transversal créé en 2012 et deux séminaires annuels. Ils sont un moyen de fédérer les membres de l'équipe et de créer une interaction entre les axes du projet, axes non disciplinaires mais thématiques.

L'implication dans l'environnement local est important et remarquable mais il serait peut-être souhaitable de développer des liens durables avec des acteurs institutionnels pour des collaborations dans le cadre du projet à venir. Cela inscrirait davantage le Cercriid dans le paysage local où il est déjà fortement reconnu. C'est d'autant plus important que l'expertise des membres de l'équipe est sollicitée par des instances nationales comme l'Agence nationale de la recherche, le Hceres, des universités françaises et internationales.

Le projet mené au cours de la période considérée comprenait trois axes. Le premier « Production et interaction des normes » portait sur les sources du droit avec des travaux sur la norme et la normativité. Il s'est agi de travailler sur la production des normes (jurisprudence) et l'interaction (au niveau européen). Le second axe concernait les « Décisions et activités décisionnelles ». Il s'est agi de traiter la construction des décisions de justice, la transformation de la justice, le processus décisionnel appliqué à d'autres autorités que le juge. Cela a permis à l'unité de développer des travaux sur l'expertise et, surtout, de mettre en œuvre la méthode éprouvée qui est la marque de cette UMR à savoir une analyse empirique des analyses de contentieux. Le troisième axe s'intéressait aux « Institutions ». Il s'est agi de cerner les différentes facettes de la notion qui est assez complexe dans le cadre d'un séminaire pour une approche interdisciplinaire. Le thème retenu a été l'entreprise en tant qu'institution.

Le projet pour le contrat à venir comprend également trois axes avec une volonté de continuité tout en renouvelant les objets d'étude. Le premier axe « Normes et interactions normatives » vise à poursuivre la réflexion sur les normes et leurs interactions dans un contexte d'intensification de la production normative. La nouveauté par rapport au précédent contrat est de porter l'analyse sur les nouvelles normativités. En reprenant les méthodes éprouvées du Cercriid, il s'agit d'insister davantage que par le passé sur la dimension comparative et contextuelle (prise en compte de l'économie et de la sociologie). Des sous-axes illustrent ce premier aspect : les normes et leur production, les interactions normatives.

Le second axe « Décisions et activités décisionnelles » qui reprend l'axe du contrat précédent avec des sous-axes : la connaissance de la production des juridictions, la compréhension de la construction des décisions de justice, la modernisation de la justice. Cet axe, qui peut sembler trop proche du contrat passé, est en réalité le cadre de la mise en œuvre de ce qui est le trait connu du Cercriid : l'étude empirique des décisions judiciaires. Dans le nouveau contrat, la méthode sera la même mais l'objet d'étude et le cadre dans lequel elle sera menée changent. C'est ainsi que l'analyse portera sur l'indemnisation de préjudice corporel après un accident médical, étudié dans le cadre des décisions des cours d'Appel et des cours administratives d'Appel. Ce n'est qu'un aspect de ce qui est annoncé. Le troisième sous-axe s'intéressera au problème de la place de la volonté dans les règlements de différends, place toujours plus présente.

Le troisième axe : « Institutions et acteurs du système juridique » fait évoluer l'axe développé lors du contrat précédent sur les institutions en y ajoutant les acteurs. Il s'agit ici d'analyser le pouvoir normatif de nombreuses institutions mais aussi les évolutions des nouvelles formes de régulation (par exemple des acteurs non étatiques) et les interactions d'acteurs multiples et leurs conséquences.

L'importance du Cercriid tant par ses méthodes que par l'essor qu'il connaît incite à soutenir un engagement toujours plus constant de l'Inshs que ce soit sur le plan financier que sur le plan humain. Il serait souhaitable que l'unité bénéficie d'un(e) gestionnaire car la multiplicité des sources financières exige une unité de gestion.

La section salue la tradition de recherche empirique adossée à une réflexion de théorie du droit développée au CERCRID. Elle encourage le laboratoire à favoriser l'intégration des différentes équipes dans des recherches collectives et à poursuivre son ouverture sur les travaux internationaux et interdisciplinaires.

Fait le 18 juin 2015

Président de la section  
Philippe COULANGEON

---

#### AVIS DE PERTINENCE DU SOUTIEN DU CNRS AUX UNITES

<input type="checkbox"/>	<b>Avis très favorable</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Avis favorable</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Avis défavorable</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Avis réservé</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Pas d'avis</b>